

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2010

A la Salle Gérard Maré à Châtillon sur Chalaronne à 20 h 30

DU SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

L'an deux mille dix, le 10 février, le Comité syndical réuni à Châtillon sur Chalaronne, après convocation légale en date du 28 janvier 2010, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

Etaient présents : Monsieur Fabyen RIGOTTO, Monsieur Paul MONNIER, , Monsieur Jean-Paul GUILLOT, Monsieur Frédéric CHEVALIER, Monsieur Christophe MEGARD, Monsieur Yves CLAYETTE, Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT, Monsieur Martial TRINQUE, Monsieur Jean-Michel LUX, , Monsieur Guy MORILLON, Monsieur Pierre MILLET, Monsieur Gilles DUBOST, Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, Monsieur Robert LAGRANGE, Monsieur Philippe THENON, Monsieur Edouard BREVET, Monsieur Serge VARVIER, Monsieur Jacky NOUET, Monsieur Robert GIVRE, Monsieur Pierre PETIOT, Monsieur Maurice VOISIN, Monsieur Cyril COLAS, Monsieur Philippe LODATO, Monsieur Roland LIEVRE.

Etaient également présents : Monsieur André PHILIPPON, Madame Annick TCHICHONELIS, Madame Christine GONNU, Monsieur Robert BOUCHY, Monsieur Jean Louis CONTI, Madame Lucette LEVERT, Monsieur Pascal SCHIAVINI, Monsieur Gérard MONTARD, Madame Christèle JOSSERAND, Madame Isabelle LECUYER, Monsieur Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Mademoiselle Alice PROST (chargée de mission du syndicat), Monsieur Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat) et Madame Véronique GELIN (secrétaire comptable du syndicat).

Etaient excusés : Monsieur Georges FAVERJON, Monsieur Noël TEPPE, Monsieur Franck CALATAYUD, Monsieur Guy MARQUETOUX, Monsieur Jean-Gabriel FAUVET MESSAT, Monsieur Baptiste LAURENT, Monsieur Patrice MARTIN, Monsieur Roger THIVOLLE, Madame Muriel LUGA-GIRAUD, Madame Anne-Marie BOUCHY, Monsieur Jean-Luc COLZART, Monsieur Michel BOISSON, Mademoiselle Noémie NERGUISIAN.

Monsieur MEGARD fait procéder à l'appel des membres présents. Le quorum étant atteint Monsieur MEGARD ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence. Il tient à remercier aussi Alice PROST pour sa présence étant donné qu'elle se trouve en congé maternité depuis le 1er Février. Il tient à excuser tout particulièrement Noémie NERGUISIAN pour son absence, il précise qu'elle reprendra son poste très prochainement.

Madame Lucette LEVERT est nommée secrétaire de séance.

Début de la réunion : 20 h 35

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 16 décembre 2009 a été joint à la convocation du comité syndical du 10.02.2010. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur MEGARD porte au vote le compte rendu.

Le compte rendu du comité syndical du 16.12.2009 est voté à l'unanimité des membres présents.

2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur MEGARD précise que les chiffres définitifs de clôture de l'exercice 2009 n'ont pas encore été validés par le trésorier. Mais au vu de notre bilan, il apparaît un excédent global d'environ 37 000€ après affectation du résultat et en tenant compte des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur MEGARD laisse la parole à Alice pour présenter le bilan des opérations réalisées sur 2009.

OPERATIONS	BP 2009	C.A. 2009	Crédits 2009 reportés	Commentaires
Communication: guide riverain – panneaux – journaux – journées élus	3 850,00	8 234,21		Action terminée et soldée
Animation scolaire	10 000,00	8 800,00		Action terminée et soldée
Etude post crue	32 000,00	36 119,20		Etude terminée mais non soldée
Etude des fossés aval, de l'érosion et du ruissellement	3 000,00	2 547,38		Etude terminée et soldée
TOTAL OPERATION 101 (fiche B1-1,1) RIPISYLVE T1	163 007,00	158 482,72		Opération terminée
TOTAL OPERATION 102 (fiche B1-1,1) RIPISYLVE T2	150 500,00	308,57	150 191,43	Opération à cheval sur 2009-2010, début des travaux janvier 2010
TOTAL OPERATION 104 (fiche B3-1) Entretien des fossés	29 900,00	1 813,26	18 655,00	Opération à cheval sur 2009-2010, début des travaux le 08/02/10
TOTAL OPERATION 105 (fiche C3) poste de technicien rivière	17 500,00	17 500,00		Opération terminée
TOTAL OPERATION 106 Achat matériel de bureau	1 500,00	1 489,34		Opération terminée
TOTAL OPERATION 108 (fiche B1-2,2) PRE PIRON	7 500,00	-	5 500,00	Vente signée en déc 2009 mais pas encore payée
TOTAL OPERATION 111 (fiche B2-4) le Râche	9 354,00	9 353,80		Opération terminée
TOTAL OPERATION 112 (volet B2) Etude topographique	32 000,00	-	32 000,00	Marché signé et engagé mais pas soldé
TOTAL OPERATION (mandat) Aqueduc	5 000,00		5 000,00	Opération prévue au printemps 2010
TOTAL OPERATION (mandat) Pont du basson	11 542,00	11 512,70		Opération terminée
TOTAL OPERATION (fiche A35) Site pilote agricole	1 000,00			Opération non débutée en 2009 qui sera en partie réinscrite sur le budget 2010 en fonctionnement (suivi des débits)
TOTAL OPERATION 103 (fiche B1-1,1) PLANTATION RIPISYLVE TRANCHE 1	14 950,00			Opération non débutée en 2009 qui sera réinscrite sur le budget 2010
TOTAL OPERATION 107 (fiche B1-1.2) Les Oures	1 500,00			Opération non débutée en 2009 qui sera réinscrite sur le budget 2010
TOTAL OPERATION 109 (fiche B3-5) Automatisation barrage Tallard	21 528,00			Opération non débutée en 2009 qui sera réinscrite sur le budget 2010
TOTAL OPERATION 110 (fiche B1-2,14) RECONNEXION VIEILLE CHALARONNE	9 570,00			Opération non débutée en 2009 qui sera réinscrite sur le budget 2010

Alice explique que pour les actions de communication, le budget avait été sous évalué. En effet au départ, il n'avait pas été prévu de faire appel à une illustratrice pour concevoir le guide riverain. Des panneaux de chantier ont aussi été réalisés.

Pour l'étude post crue, Alice explique que le montant budgété avait été sous évalué, par rapport aux offres reçues. Elle précise qu'aucune décision modificative sur ces 2 comptes n'ont été nécessaires. En effet comme le budget est voté par chapitre, les sommes ont pu être prises sur le chapitre 11.

En ce qui concerne la section investissement :

Pour l'opération 102 ripisylve Tranche 2 et l'opération 104 entretien des fossés, les crédits ont été reportés car ils sont à cheval sur 2009/2010. Alice précise que pour les fossés, les crédits ont pu être réajustés en fonction du montant du marché signé. Alice précise que les travaux ont pu débuter lundi puisque nous avons reçu la DIG fin janvier.

Sur les opérations 105 et 106, tous les crédits ont été consommés. Ce montant a permis d'acquiescer du matériel pour le poste de Maxime (véhicule, bureau, mobilier et ordinateur) ainsi que pour Yannick et Véronique (matériel de bureau). De plus l'ordinateur de Véronique a dû être remplacé.

Pour l'opération 108 pré Piron, le montant a été reporté, car la vente a été signée fin décembre, mais n'a pas encore été payée.

Pour l'opération 112 étude topographique, le marché a été signé. Le plan de vol a été validé, il faut maintenant que la météo soit favorable pour faire les prises de vues.

Pour l'opération 113 (opération sous mandat) concernant l'Aqueduc à Dompierre, l'acquisition du Pré Piron étant signé, les travaux vont pouvoir commencer.

Pour l'opération 114 (opération sous mandat) concernant le Pont du Basson à Bey, les travaux sont terminés, il reste à envoyer les dossiers de demande de solde de subvention aux financeurs et à facturer le solde à la commune de Bey.

Pour les opérations 103, 107, 109 et 110 étant donné que rien n'avait été engagé sur 2009, ces actions seront réinscrites sur le budget 2010.

Monsieur MEGARD précise que la part d'autofinancement des communes reste la même. A savoir :

- 99 330 € pour les actions mutualisées
- 36 800 € pour les actions du Bv de la Chalaronne
- 5 316 € pour les actions du Bv de la Calonne
- 2 700 € pour les actions du Bv du Moignans
- 1 155 € pour les actions du Bv du Râche

Monsieur MEGARD explique que la part de chaque commune peut en effet varier d'une année sur l'autre puisqu'elle est recalculée selon la richesse et la population des communes, données qui sont réactualisées chaque année. Il précise qu'un courrier sera envoyé prochainement aux communes pour informer du montant de la cotisation 2010, mais que celui-ci ne sera définitif qu'après le vote du budget le 17 mars prochain.

L'assemblée n'a pas de question.

Alice précise que la programmation 2010 des actions mutualisées sur tous les bassins versants sera faite sur la base suivante :

- Des restes à réaliser 2009
- Du calendrier prévisionnel voté en décembre 2008
- Du dossier inondation
- Du montant des participations
- Du plan de charge de chacun des agents
- De l'équilibre prévisionnel du budget 2010

Volet A :

Action A-35: Site pilote agricole : analyses d'eaux + topographie

Yannick précise que les analyses permettront de faire un suivi de la qualité de l'eau et des sédiments et que la topographie du site pilote permettra de mieux comprendre comment circule l'eau.

Volet B :

Action B1.1.1 : Programme de restauration et d'entretien des boisements de berge et de lutte contre les espèces envahissantes

- Tranche 2 du programme de restauration (RAR 2009) : début année 2010

- Brévonne
- Chalaronne à St Etienne
- Relevant à Châtillon
- Moignans à St Trivier
- Jorfond
- Calonne

- Tranche 3 du programme de restauration : Maxime précise que la 3^{ème} tranche de travaux sur la ripisylve aura lieu fin 2010, la commission travaux se réunira fin mars afin de fixer les secteurs d'intervention.

- Tranche 1 plantation (RAR 2009)
 - Rive gauche et droite de la Chalaronne à Thoissey au niveau du Parc
 - Rive droite de la Chalaronne Camping de St Didier
 - Avanon – Pont du Basson
 - Râche
 - Calonne – terrain de foot

Maxime précise que la replantation devra débuter au plus vite. Il s'agit sur certains secteurs comme le camping de Saint Didier et sur Bey de replanter afin de maintenir les berges. Sur Genouilleux, suite aux travaux fait sur le Râche, il s'agit de replanter afin d'éviter qu'une décharge sauvage ne s'installe.

- Action B1.1.1 : Programme de restauration et d'entretien des boisements de berge et de lutte contre les espèces envahissantes (fin)
 - Etude sur les plantes invasives + plan de communication associé

Maxime précise qu'une stagiaire a été recrutée pour début en avril, afin de mener une étude sur toutes les plantes invasives (renouée du Japon, jussie, balsamine, arbre à papillons, ailante, raisin d'Amérique...). Elle devra faire un état des lieux et définir un programme d'actions. Maxime rappelle que le syndicat demande aux entreprises qui travaillent sur la ripisylve d'enlever les plantes invasives.

- Action B3-1 : Plan de restauration des fossés
 - Tranche 1a du programme de restauration (RAR 2009)
 - Tranche 1b et 2 du programme de restauration

Yannick précise que les travaux de la tranche 1 viennent de débuter. La deuxième tranche devrait commencer dès la fin de l'été.

- Actions hors contrat faisant suite aux inondations
 - Installation de limnimètres sur la Calonne et la Chalaronne en vue de surveiller les débits de crue et d'étiage des cours d'eaux aval du territoire y compris affluents de la Saône et de la Chalaronne.

Alice précise que les limnimètres seront installés pour la Chalaronne sur la commune de Saint Etienne et pour la Calonne sur la commune de Guéreins.

Volet C :

- Action C4: Production d'outils d'information et de sensibilisation
 - Edition de plaquettes sur les MAET et sur les plantes invasives
 - Edition du journal
 - Conception de panneaux d'affichages
 - Mise en place du site internet
- Action C5: Animations de journée de sensibilisation
 - Animations scolaires
 - Sortie avec les élus sur le thème « la gestion des eaux pluviales »

Alice explique que Yannick participera au mois de septembre, à la foire aux plantes rares à Châtillon. Il pourra à cette occasion présenter le plan de désherbage de la commune et faire découvrir les espèces invasives présentes sur notre territoire. Des panneaux d'affichages seront réalisés afin de mieux communiquer de façon générale sur ces sujets.

Alice propose que pour la mise en place du site internet, il soit fait appel à des professionnels. C'est pour cela qu'un budget de 10 000€ est prévu.

Monsieur Clayette pense qu'il est important d'avoir un site internet, mais que le plus difficile sera de le faire vivre.

Alice précise que dans le budget, il sera prévu une formation pour venir mettre à jour régulièrement le site. Ce travail pourrait être délégué à Véronique.

Monsieur Mégard précise qu'une sortie à destination des élus sera organisée prochainement sur le thème « gestion des eaux pluviales en territoire urbain et rural ».

Programmation 2010 des actions du Bassin Versant de la Chalaronne :

- Action B1-1.2: Les Oures à Villars les Dombes
- Action B1-2.14. : La Vieille Chalaronne à Dompierre/Chalaronne (programmée sur 2009)
- Action B1-2.6 : Consolidation des berges de l'étang de Vanans sur St Didier/Chalaronne
- Action B3-5 : barrage de Tallard : automatisation et requalification de berges
- Action B3-6 : Etude du dimensionnement en vue de l'automatisation du vannage sur la Chalaronne à la confluence avec le Relevant (Châtillon)

Alice précise que les 2 premières actions sont des actions prévues en 2009 et qui n'ont pu être réalisées faute de temps. Pour l'action concernant la consolidation des berges de l'étang de Vannans, celle-ci, suite aux dernières crues et à l'avis d'un géotechnicien est devenue prioritaire.

Pour l'action sur le barrage de Tallard, Alice rappelle que suite à l'étude post crue il apparaît que le curage n'est plus d'actualité (fiche B1-2.8 du contrat de rivière). Cette action n'était pas subventionnée ou très peu, et permet de dégager un autofinancement d'environ 150 000€ qui pourront être affectés sur d'autres actions non prévues initialement.

Pour le barrage, il est prévu cette année son automatisation et la requalification des berges.

Programmation 2010 des actions du Bassin Versant de la Chalaronne et de la Calonne :

- Action B3-7 : Etude de la répartition des débits – droits d'eaux
- Action hors contrat faisant suite aux inondations : étude topographique et modélisation hydraulique lancée en 2009

Alice précise que le but de l'étude sur la répartition des débits et les droits d'eaux est de connaître les statuts et les régimes juridiques des cours d'eau et des ouvrages, ainsi que de fixer les débits en période d'étiage notamment.

Pour l'étude topographique, Alice rappelle que le marché a été signé, le plan de vol validé, il ne reste plus que la météo soit favorable pour lancer la topographie.

Programmation 2010 des actions du Bassin Versant du Moignans :

- Réflexion pour la réorientation des fiches actions inscrites au CR
- Etude de dimensionnement pour la consolidation des berges de l'étang de pêche situé au bord du Mazanan

Alice précise que suite aux dernières inondations, les berges de l'étang ont été très touchées. De plus le curage du Moignans ne semble plus nécessaire. Il est donc envisagé de proposer aux 2 communes concernées (Baneins et Saint Trivier) de réorienter les fiches actions.

Programmation 2010 des Opérations sous mandat :

- Aqueduc de Dompierre/St Etienne : restant du programme 2009
- Berge de la Chalaronne RD et RG à Châtillon (étude et travaux)
- Berge du Relevant (étude)

Monsieur MEGARD demande si l'assemblée à des questions ou des remarques concernant cette programmation.

Monsieur GUILLOT demande si les propriétaires ont été contactés pour le curage des fossés. Yannick précise que pour la 2^{ème} tranche, l'état des lieux complet sera remis à jour en mars. Ensuite, les réunions de présentation avec les propriétaires et les exploitants auront lieu pour commencer les travaux pendant l'été 2010.

Monsieur GUILLOT précise que sa demande concerne la 1^{ère} tranche de travaux, car il n'a eu aucun retour sur sa commune. Yannick précise que c'est normal car Bouligneux n'est pas concerné par la 1^{ère} tranche de travaux.

L'assemblée n'a pas d'autre question. Monsieur MEGARD informe que le budget sera basé sur ces propositions.

Monsieur CLAYETTE demande si le syndicat pourrait apporter une aide supplémentaire pour la lutte contre la prolifération des ragondins. En effet, les problèmes et dégâts engendrés par les ragondins sont considérables.

Monsieur MEGARD rappelle que le syndicat de la Chalaronne et de la Veyle avaient déjà été sollicités sur ce sujet. Le syndicat de la Veyle a proposé une aide financière supplémentaire d'un montant total de 5000€.

Alice propose d'étudier une solution pour la mise en place d'une prime à la queue supplémentaire (le Conseil Général participe déjà à hauteur de 2€). Elle pense qu'il faudrait trouver une solution au niveau préfectoral. Monsieur PHILIPPON précise qu'un arrêté est déjà paru autorisant le piégeage mais ne l'obligeant pas.

Monsieur BREVET explique que sur sa commune le piégeage est fait régulièrement ce qui permet de réguler le nombre.

Monsieur CLAYETTE pense qu'en augmentant la prime à la queue à 4€, ce serait une incitation supplémentaire pour les piégeurs.

Monsieur MEGARD propose d'ouvrir un débat lors du prochain comité syndical afin de définir une politique et de simuler le coût supplémentaire sur les cotisations des communes.

Alice précise que la prime à la queue a été mise en place sur la Veyle cette année et que nous pourrions avoir un retour de leur expérience.

3 – ETUDE HYDROBIOLOGIQUE ET GEOMORPHOLOGIQUE SUR LA CALONNE

Monsieur MEGARD laisse la parole à Maxime.

Maxime explique que dans le cadre du volet B du contrat de rivière, deux fiches actions concernent la Calonne sous les aspects piscicoles et géomorphologiques. La fiche action B1-1.5 prévoit « la gestion de la population de truite de la Calonne ». La fiche action B1-2.11 « Destruction du seuil de l'ancien moulin de Saint Maurice » s'intéresse à cet ouvrage en raison de l'absence d'usage et prévoit une restauration physique en amont.

L'ouvrage de Saint Maurice a été détruit par les récentes crues mais la qualité physique de l'amont est actuellement très dégradée (incision, disparition du substrat, érosion...). Les restes de l'ouvrage sont de plus susceptibles de créer des perturbations.

Quant à la fiche action sur la truite, il semble nécessaire d'élargir la question piscicole, la Calonne abritant une espèce piscicole sans intérêt halieutique mais à plus forte valeur patrimoniale : la lamproie de Planer. Ce principe de réorientation de la fiche avait été validé en 2008 en comité de pilotage du Contrat de Rivière. De plus, suite aux crues et aux nouvelles connaissances sur le secteur, un diagnostic fin des désordres géomorphologiques et hydrobiologiques s'impose. La dimension piscicole n'étant qu'une résultante de l'état global de la rivière.

Par souci de cohérence, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne et la Fédération de Pêche proposent de regrouper les deux fiches actions susnommées et de réaliser « un diagnostic hydrobiologique et géomorphologique de la Calonne avec élaboration d'avants projets détaillés de travaux ».

Le volet de pré-étude de la fiche action sur le seuil serait ainsi inclus dans cette étude plus globale et plus fouillée que celle prévue dans la fiche action piscicole. Les connaissances déjà disponibles, l'échelle géographique restreinte, la présence d'opportunités d'actions de restauration et les enjeux hydrobiologiques importants justifient pleinement la réalisation de ce travail.

Maxime informe que la Fédération de Pêche de l'Ain se propose de porter cette action, qui représente un coût plus élevé mais qui est beaucoup plus ambitieuse. Le cahier des charges de cette action a été validé par les financeurs lors de la réunion du comité de pilotage du 26 janvier 2010 et sera subventionnée à 80%, l'autofinancement restant de cette action sera pris en charge par la Fédération de Pêche de l'Ain.

Maxime précise que cela aura pour conséquence de libérer l'argent prévu initialement pour cette action, pour mener des travaux plus ambitieux sur le bassin versant de la Calonne.

Maxime explique que la convention a pour but d'engager la Fédération de Pêche de l'Ain :

- à réaliser l'étude conformément au cahier des charges validé par le comité de pilotage du 26 janvier 2010,
- à partager l'ensemble des résultats avec le SRTC,

- à travailler en collaboration avec le SRTC pour toutes les phases de mise en œuvre de l'étude.

En contrepartie le SRTC s'engage à :

- mettre à disposition une partie de son personnel pour les opérations de terrain (8 à 10 jours),
- fournir gracieusement les données à sa disposition pour aider à la réalisation de l'étude,
- assister la fédération de pêche dans ses démarches diverses.

Le budget total de l'opération se portera à 26 230 €, financé à 50% par l'Agence de l'Eau et à 30% par la Région Rhône Alpes. Le reste à charge de la Fédération de Pêche de l'Ain s'élèvera à 5 246€.

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

Monsieur MEGARD tient à remercier la fédération de pêche.

Le Président soumet au vote du Comité syndical la signature de la convention avec la fédération de pêche.

La signature de la convention avec la fédération de pêche est votée à l'unanimité des membres présents.

4 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES AVEC L'ISARA ET VETAGRO SUP

Monsieur MEGARD laisse la parole à Yannick.

Yannick explique que l'unité ERA de l'ISARA-Lyon (Département Agrosystème-Environnement-Productions) conduit des travaux de recherche sur le fonctionnement des étangs de la Dombes, sur les échanges qui se déroulent entre milieux aquatiques et bassins versants (eau et substances dissoutes : nutriments, pesticides...), sur le fonctionnement des chaînes d'étangs. Les objectifs des années à venir sont de caractériser plus précisément les relations qui existent entre le fonctionnement des étangs, la biodiversité qui les caractérise, leur insertion dans leur environnement à travers les systèmes agricoles et piscicoles, l'influence du fonctionnement hydrologique des chaînes d'étangs. L'objectif est notamment de fournir des indicateurs écologiques propres au fonctionnement particulier des étangs de la Dombes. Dans ce contexte, des données spatialisées de différentes natures sont intéressantes à valoriser pour caractériser les sites d'études et fournir des outils de compréhension et de généralisation à l'ensemble de la zone humide.

Yannick précise que de son côté, le SRTC, dans le cadre des actions du volet A et B, a très fréquemment recours à un ensemble de données spatialisées produites ou non en interne (réseau de fossés, bassins versants, occupation du sol) pour la mise en place du site pilote agricole, le montage des contrats MAET, la mise en œuvre des travaux sur la ripisylve et les fossés...

Yannick explique que la présente convention a pour objet d'établir un accord de partage de données entre l'ISARA-Lyon et le SRTC sur le territoire de la Dombes. Cette convention consiste uniquement en un échange de données sans contrepartie financière.

La convention a pour but d'engager l'ISARA :

- à mettre à la disposition du SRTC les données géoréférencées de l'occupation du sol d'une majorité du territoire géographique de la Dombes obtenues à partir de traitements de télédétection (images satellites).

En contrepartie le SRTC s'engage à :

- mettre à disposition de l'ISARA les données géoréférencées issues du recensement et de la numérisation du réseau hydrographique des fossés, biefs et cours d'eau ainsi que le contour des sous bassins versants délimités sur le territoire du SRTC dans le secteur Dombes. Ces données sont issues de 2 études réalisées en interne en 2005 et 2008 sur la base d'enquêtes communales et de relevés de terrain.

L'assemblée n'a pas d'autres questions.

Le Président soumet au vote du Comité syndical la signature de la convention avec l'ISARA.

La signature de la convention avec l'ISARA est votée à l'unanimité des membres présents.

5 – DELEGATION AU BUREAU POUR PASSER LES CONVENTIONS

Monsieur MEGARD rappelle que le syndicat est amené à signer des conventions dans le cadre de partenariat avec certains organismes. Ces conventions peuvent être de plusieurs ordres :

- échanges et mise à disposition de données (sans contre partie financière), exemple récent avec l'ISARA.
- partenariat technique pour la mise en œuvre d'un projet (sans contre partie financière) (exemple avec la fédération de pêche).
- missionner une association ou un autre organisme non soumis au code des marchés publics avec contre partie financière. C'est le cas notamment de la convention que le syndicat a passé avec la FRAPNA.
- convention de stage avec les stagiaires recrutés dans le cadre des études votées avec contre partie financière (rémunération obligatoire minimum de 30% lorsque le stage dure plus de 3 mois).

Monsieur MEGARD précise que la mise en place d'une convention nécessite à chaque fois la prise d'une délibération. Monsieur MEGARD propose pour faciliter la mise en œuvre de ces conventions ou des programmes associés, que cette compétence soit déléguée par le comité syndical au bureau. Le bureau prendrait ainsi les délibérations relatives au passage de conventions avec d'autres organismes et autoriserait le Président à signer ces conventions. Les conventions signées ne devront en aucun cas avoir d'incidences budgétaires, à moins que les crédits aient été prévus et votés au budget primitif de l'exercice concerné.

L'assemblée n'a pas de question.

La délégation au bureau pour passer les conventions sans incidence budgétaire est votée à l'unanimité des membres présents.

6 – MISE EN PLACE D'UNE PRIME DE TECHNICIEN

Monsieur MEGARD rappelle qu'en 2008, le comité syndical avait voté la mise en place d'une prime pour les grades d'ingénieur qui concerne Alice et Yannick et d'adjoint administratif qui concerne Véronique.

Monsieur MEGARD précise que ces primes sont associées au grade et n'ont aucun caractère obligatoire. C'est le Président qui décide l'attribution et le montant de la prime, cette dernière pouvant être revue à la hausse comme à la baisse. Monsieur MEGARD précise qu'actuellement, elle est revue annuellement à la suite des entretiens individuels de fin d'année et est augmentée de manière à intégrer l'augmentation annuelle du coût de la vie soit en moyenne 3%.

Monsieur MEGARD précise que le montant mensuel brut de la prime d'Alice est de 316.48 €, celle de Yannick est de 84.94 € et celle de Véronique est de 70.05 €.

Monsieur MEGARD rappelle que le principe de cette prime n'existe pas pour le grade de technicien puisque aucun poste n'était créé en 2008 sur ce grade. Il propose donc de mettre en place une indemnité d'exercice spécifique de service pour le grade de technicien ce qui correspond au poste de Maxime. Le montant annuel de référence de cette prime est de 4 100.09 € que multiplie un coefficient compris entre 0 et 1,10.

Monsieur MEGARD précise que pour augmenter le salaire de Maxime de 3%, le coefficient serait fixé à 0.14171 et correspondrait à un montant de 48.42 € brut mensuel.

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur MEGARD fait procéder au vote.

L'indemnité spécifique de service cadre d'emplois des techniciens est votée à l'unanimité des membres présents.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MORILLON demande quand est-ce que peuvent débiter les plantations suite à l'appel à projet. Yannick répond que les travaux peuvent débiter dès que la notification d'attribution de subvention a été reçue. Yannick propose de venir en aide aux communes pour monter les dossiers de demande d'acompte ou de solde auprès des financeurs.

Monsieur MEGARD souhaiterait qu'un bulletin soit édité d'ici 2 mois. Il précise qu'une commission communication doit se réunir très prochainement pour programmer les différentes actions de communication prévues sur 2010. Monsieur MEGARD demande aux communes de communiquer sur les actions du syndicat dans leur bulletin municipal.

Alice rappelle que le syndicat souhaite être associé au plus tôt sur les révisions de PLU ainsi que sur les projets des communes sur le traitement des eaux. En effet, elle précise qu'il est préférable que le syndicat soit consulté dès le départ du projet et non quand celui-ci est bouclé. Elle rappelle que certaines communes ne possèdent pas les compétences techniques sur ces sujets et que du coup elles font confiance aux bureaux d'études qui ne sont pas toujours objectifs.

Alice rappelle que la SDEI propose aux communes le mode concessif, mais elle souhaite préciser que les différents financeurs remettent en cause ces pratiques et ne sont pas sûrs à l'avenir de subventionner des projets montés sur ce mode. Elle préconise aux communes d'associer les services du SATESE lors de leur réunion.

Monsieur DUBOST demande si le même soutien est accordé pour l'assainissement non collectif. Alice répond que le syndicat a déjà apporté ce soutien sur la communauté de communes Chanstrival et qu'il en sera de même pour les autres collectivités.

Monsieur DUBOST précise que la communauté de communes Centre Dombes a pris la compétence pour l'assainissement non collectif.

La séance est levée à 22h15.

Le Président,
Christophe MEGARD

